

INSTRUCTEUR DROIT DES SOLS H/F

CONTRAT 6 MOIS

Fonction d'encadrement : Non

Filière : Administrative

Catégorie C

MISSIONS

- Appréhender un projet sur le terrain
- Instruire l'ensemble des dossiers liés au droit des sols, traitement et suivi
- Vérifier la recevabilité des demandes
- Examiner techniquement le projet (analyse des règles applicables)
- Lancer les consultations auprès des services extérieurs (DDTM, sous-préfecture etc ...)
- Synthétiser les avis
- Rédiger les propositions relatives aux autorisations d'urbanisme (arrêtés et courriers liés à l'instruction)
- Assurer la gestion et le suivi des autorisations du droit des sols
- Participer aux études de projets
- Accueillir et renseigner les pétitionnaires

PROFIL :

- Connaissance de l'environnement territorial et/ou institutionnel
- Connaissances liées aux missions principales du poste
- Expérience dans un poste ou des fonctions similaires
- Capacité à analyser une situation ou un besoin et à proposer des réponses
- Maîtrise des outils informatiques et /ou des logiciels spécifiques du poste
- Respect des délais et des procédures
- Rigueur et respect des règles de confidentialité
- Sens du service public
- Capacité à analyser une situation et ou un dossier
- Capacité à travailler en équipe
- Consulter et échanger avec les communes adhérentes au service commun pour l'application des ADS
- Permis B

CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Lieu de travail :** Communauté d'Agglomération, Rue du Cordonnier, 62300 LENS
- **Horaires :** Selon la délibération du 23 septembre 2021 instaurant la nouvelle organisation du temps de travail du personnel au 01/01/2022 et le protocole du temps de travail applicable au 1^{er} janvier 2022 s'y référant.

POUR POSTULER

Le poste est ouvert aux candidats disposant des diplômes et ou expérience requis dans le cadre d'un contrat de 6 mois renouvelables.

Pour tout renseignement administratif, vous pouvez joindre la direction des ressources humaines au 03.21.79.07.75 ou par mail à l'adresse DRHRecrutements@agglo-lenslievin.fr. Les candidatures sont à adresser exclusivement par voie électronique à l'adresse indiquée ci-dessus avant **le 27 février 2026**.